



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4292

Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et la Société ERM (Etudes et réalisations Multimatières) dans le cadre de la réalisation d'un espace pédagogique de médiation introductif au département sculptures présenté dans la Chapelle du musée

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 NOVEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2018

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAINE (pouvoir à M. LEVY), M. HAVARD, Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4292 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MECENAT ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS ET LA SOCIETE ERM (ETUDES ET REALISATIONS MULTIMATIERES) DANS LE CADRE DE LA REALISATION D'UN ESPACE PEDAGOGIQUE DE MEDIATION INTRODUCTIF AU DEPARTEMENT SCULPTURES PRESENTE DANS LA CHAPELLE DU MUSEE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 novembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, publiée au Journal officiel le 2 août 2003 et dont les dispositions fiscales ont été insérées à l'article 238 bis du code général des impôts, autorise les entreprises et les fondations à effectuer des versements au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant notamment un caractère culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, leur ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Sur la base de ces dispositions et dans le cadre du développement de sa politique de mécénat, la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts a élaboré un projet associant des entreprises à l'évolution du Musée.

Ainsi, la présentation des différentes collections évolue régulièrement afin d'introduire de nouvelles œuvres et d'en améliorer la présentation.

C'est ainsi que le parcours de la collection de sculptures, présentée dans l'espace de la Chapelle a été revisité au cours de l'année 2018, offrant ainsi l'opportunité d'affirmer l'importance d'un fonds qui constitue la première collection de sculptures en région. Il s'attache à mettre en valeur les ensembles exceptionnels de plusieurs artistes majeurs, parmi lesquels Joseph Chinard, Auguste Rodin, Antoine Bourdelle, Aristide Maillol, Joseph Bernard ou Etienne-Martin.

A l'occasion de la refonte du parcours, un espace pédagogique de médiation introductif est créé. Des vidéos, échantillons de matériaux et outils aident ainsi le visiteur à mieux comprendre les techniques de la sculpture : modelage, taille, moulage et fonte.

La société E.R.M (Etudes et réalisations Multimatières) est spécialisée dans l'usinage et la transformation des matières plastiques et composites. Elle fabrique des supports et des mobiliers dédiés à l'industrie, la communication et l'agencement. Elle a souhaité soutenir le musée dans la création de ce nouvel espace pédagogique, afin de participer à la politique du musée dans l'accès au plus grand nombre des collections.

A ce titre, la société E.R.M s'engage ainsi à faire un don en nature d'une valeur de 2 000 (deux mille euros) comprenant la fourniture au musée d'un ensemble de vitrines en plexi permettant la mise en valeur d'outils utilisés pour la sculpture.

Le mécénat a été établi selon les modalités suivantes :

| Mécène | Apport du mécène | Contreparties offertes par la Ville de Lyon |
|--------|------------------|---|
|--------|------------------|---|

| | | |
|-------------|---|---|
| Société ERM | Fourniture d'un ensemble de vitrines en plexi pour la présentation d'outils utilisée pour la sculpture <u>Valorisation : 2 000 €</u> | 20 invitations dans les collections du musée <u>Valorisation : 160 €</u> 20 invitations pour une nocturne avec accès à une animation <u>Valorisation : 160 €</u> <u>Valorisation totale : 320 €</u> |
|-------------|---|---|

Vu ladite convention de mécénat,

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1. La convention de mécénat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et la Société ERM est approuvée.
2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER